L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 13 DECEMBRE 1864. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 13 DECEMBRE.

☞ On trouvera dans les colonnes de notre seconde page l'édition du soir de l'Abeille, les départs de navires et de bateaux à vapeur, les annonces d'encan et de shérif; et à la troisième page des matières à lire et des annonces de Compagnies d'Assurance.

Ventes à l'encan de ce jour.

(Pour les heures et les détails des ventes, voir aux annonces.)

Par le shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une belle maison de résidence, située rue Dord, entre Camp et Magasins.

Par E. Roger & Co—à leurs salles d'encan, grande vente de marchandises sèches.

Par R. Gutierrez—à la salle d'encan, rue de Chartres près Conti, jouets, articles de fantaisie, marchandises sèches, chaussures, &c.

Par McCerren & Landry—rue Bienville No 496, le contenu de la résidence.

Par Montgomery & Bros—à leur magasin d'encan, 120 balles de coton—Et sur les lieux, la balance du fonds de magasin de chapeaux, &c, de J. J. Albert, coin Chartres et Douane.

Par J. B. Crozat—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un lot de terre avec bâtisses, face à la rue Richard, 1er District.

Par W. H. Bunnell—aux magasins de Loudedale, rue Gravier No 134, vingt sacs de café Rio prime.

Par le shérif—à son entrepôt, rue Jefferson, meubles et effets.

Par J. B. Boisseau—au coin des rues Magasins et Gravier, groceries.

Ordres relatifs au trafic AVEC LES ETATS INSURGES.

Nous avons reçu hier, copie d'un ordre publié par le major-général Canby pour l'application et la mise en vigueur d'un ordre du Président des Etats Unis en date du 24 septembre et d'un ordre du secrétaire de la guerre en date du 6 octobre, relatifs à l'importation dans les lignes fédérales de produits provenant des Etats déclarés en insurrection. Ces ordres étant très longs et n'intéressant qu'un petit nombre de personnes nous ne jugeons pas à propos de les reproduire. Ils ont d'ailleurs été imprimés sous forme de circulaire et on pourra facilement s'en procurer.

La condition principale imposée à ceux qui obtiendront des permis est de ne payer ces produits qu'en papier monnaie des Etats Unis, et de ne pouvoir introduire en échange, dans les Etats déclarés en insurrection, des provisions que pour un tiers de la valeur des produits. Ces ordres vont servir à mettre en vigueur la circulaire du secrétaire du Trésor, en date du 24 septembre relative au rôle des "agents acheteurs" du Trésor. Tout ce système est excessivement compliqué et les détails n'ont d'intérêt que pour ceux qui peuvent être engagés directement dans ce trafic, que nous ne croyons pas susceptible d'une grande extension dans les conditions où il devra s'opérer.

Par le Télégraphe.

(Dépêches au N. O. Times.)

Nashville, 6 décembre—Rien de très intéressant n'a transpiré aujourd'hui. On a été distrait de la routine ordinaire par l'arrivée d'un drapeau parlementaire, envoyé par le général Hood, et qui a été reçu par nos piquets sur la route de Franklin à 11 heures A. M. Le porteur avait la lettre suivante du général Hood.

Quartier-général du département du Tennessee et de la Georgie.
En campagne, 5 décembre 1864.

A l'officier commandant les forces des E. U. à Nashville.

Général—J'ai maintenant en ma possession un grand nombre de Fédéraux, faits prisonniers dans la dernière campagne. Je propose de les échanger avec vous pour un nombre égal de prisonniers confédérés appartenant à cette armée, suivant le cartel établi par le major général Sherman et moi-même pour l'échange de prisonniers qui eut lieu en septembre à Jonesboro, Georgie. Si vous agréez cette proposition, un officier de mon état-major ira conférer avec l'homme que vous désignerez, sur la route de Franklin, entre les lignes des deux armées, pour fixer l'époque et le lieu et les autres détails nécessaires pour que cet échange s'effectue.

Très respectueusement, votre obéissant serviteur.

J. B. Hood, général de l'armée confédérée.

Le général Thomas a envoyé la réponse qui suit :

Quartier-général du Département du Cumberland,
Nashville, Tennessee, 5 décembre 1864.

Au général J. B. Hood, commandant les forces confédérées sur la route de Franklin.

Général—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication de ce jour, proposant l'échange des prisonniers de l'armée des Etats-Unis qui se trouvent maintenant en votre possession, pour un nombre égal de prisonniers confédérés appartenant à votre armée et qui sont dans mes mains. J'ai à dire, en réponse, que bien que j'aie nombre de prisonniers de votre armée, ils ont tous été envoyés au Nord, et sont par conséquent, en dehors de mon contrôle. Il m'est donc impossible de faire l'échange que vous me proposez.

Votre etc.... Geo. H. Thomas,
Major-général commandant.

New York, 6 décembre—Les journaux de Richmond de samedi contiennent un rapport sur la récente incursion rebelle sur le chemin de fer de Baltimore et Ohio. Il est dit que le général Rossy commandait et qu'il a capturé à New Creek et à Piedmont 800 prisonniers, 8 pièces de canons, 29 wagons et ambulances, 800 petites armes, 150 chevaux, 1,500 têtes de bétail, et beaucoup d'autres choses. Ils parlent aussi de la capture de Charleston, Virginie de l'Ouest, par la cavalerie rebelle, mardi soir. Il est question aussi d'une incursion heureusement accomplie dans l'Est Tennessee et à Chestern, Caroline du Nord, le 20.

On dit que les incursionistes ont détruit et emporté beaucoup de choses.

L'Augusta Register du 27 dit : Les nouvelles reçues hier du chemin central de la Georgie [illegible] intéressantes, et nous apprenons que les é[illegible] de l'ennemi étaient venus très près [illegible] Wa[illegible]renton, si toutefois ils n'y étaient entrés.

Nos éclair[illegible] disent qu'ils étaient en petit nombre.

Nous ne regar[illegible] pas cette apparition de l'ennemi comme une [illegible] preuve de la présence de son principal corps d'[illegible]armée. Ces mouvements sont faits sans doute pour [illegible] sonder nos forces et couvrir la direction réelle de la marche des Fédéraux.

Marchés de N. York.

New York, 7 décembre—Le coton est calme à 125 à 128 pour le Middling.

L'or ouvert à 241 a fermé à 241 1/2.

LEGISLATURE.

12 décembre.

Sénat—Un membre donne avis qu'il présentera un bill pour changer la 1ère session régulière de la Législature.

Le Sénat discute le bill de la milice et s'ajourne.

Chambre—Un mémoire des pilotes de la passe sud ouest est référé au comité sur le commerce et les manufactures.

Une résolution autorisant le commis aux warrants de tirer des warrants séparés pour chaque membre ou commis de cette Chambre est adoptée.

Une pétition de J. C. Prendergast, ancien éditeur du Daily Orleanian, pour annonces de ventes de taxes pour la ville de la Nouvelle-Orléans, annonces qui n'ont pas été payées, est rejetée.

Le comité sur les améliorations intérieures présente son rapport sur le chemin de fer du Golfe du Mexique. Il déclare dans ce rapport qu'il a trouvé le dit chemin comme ayant cessé d'être un avantage public, et annonce, en conséquence, qu'il présentera un bill pour rescinder la charte de la compagnie.

Le même comité rapporte aussi qu'il n'a pas reçu la réponse à la communication adressée par lui au Président de la Compagnie du chemin de fer de la ville et recommande en conséquence l'adoption d'une résolution autorisant le sergent d'armes à arrêter M. Hart, le président de la compagnie du chemin de fer de la ville, et à le détenir jusqu'à ce qu'il ait satisfait à la requête du comité au sujet de certains papiers. Les deux rapports sont adoptés.

Le comité judiciaire présente des rapports favorables sur nombre de bills qui lui ont été référés. Ces bills ont été mis à l'ordre du jour de mercredi prochain.

Un nouveau bill pour augmenter le revenu de l'Etat, etc., a été présenté et envoyé à l'impression.

Nombre de bills sont lus pour la troisième fois et adoptés avec leurs titres.

La Chambre s'ajourne.

Photographies et albums—La galerie photographique de Anderson et Turner, 60, rue du Camp, a toujours la vogue, et elle la justifie en se tenant à la hauteur des perfectionnements apportés dans cet art. On y trouvera également une belle collection d'albums, et de photographies de tous les personnages connus, au prix modéré de $1 50 la douzaine. On peut donc à bon marché se procurer un joli cadeau à offrir à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An.

CHRONIQUE LOCALE.

Accusation de meurtre—Michael Gleason, accusé de s'être rendu coupable de meurtre en jetant par dessus bord, sur le "Millie Stevens" en face de la ville, le jeune nègre Young Hamilton, qui s'est noyé—a été jugé, hier, à la Première Cour de District.

Les témoins à charge ont déclaré que le défunt était un des quatre jeunes garçons employés à bord pour nettoyer les bouilloires. Au mois d'août dernier, Hamilton et ses compagnons, après avoir fini leur tâche, se mirent à pêcher à la ligne ; ils étaient tous les quatre assis sur le bord du bateau. Un homme d'équipage s'approcha d'eux, saisit Hamilton d'une main par l'épaule, de l'autre par le fond de sa culotte et le précipita dans le fleuve.

Les dépositions des témoins à décharge ne se sont pas accordées sur tous les points ; elles établissent toutes, néanmoins, que c'est Gleason qui jeta le défunt à l'eau.

Verdict—non coupable.

M. Castellanos était chargé de la défense.

Permis pour le coton.—Le général commandant publie l'ordre suivant :

Quartier-général du Département du Golfe, Nlle Orléans, 12 décembre 1864.

CIRCULAIRE.

Toutes les personnes intéressées sont averties que les permis pour le coton ne peuvent pas être donnés à ce bureau avant que les ordres soient publiés par le Major Général E. R. S. Canby, commandant la division militaire de l'Ouest Mississippi. S'adresser au bureau avant la publication de ces ordres est une perte de temps.

Par ordre du Major-Général Hurlbut,
Joseph Hibbert Jr,
Capitaine et Adj Assistant-Général.

Rayé de la liste — Hier, à la Première Cour de District, tandis qu'on formait le jury auquel devait être soumise une affaire de meurtre, le nom du juré que l'avocat général avait vu clignant de l'œil à l'accusé, a été rayé de la liste par ordre du juge.

Soldats et matelots—Cinq soldats arrêtés pour bris de paix, ont été renvoyés à leurs régiments, par le prévôt, pour être jugés.

—Deux matelots ont été arrêtés pour avoir essayé d'entrer de force au No 128 de la rue Toulouse. Ils comparaîtront devant le commodore Palmer.

Cour de District des E. U.—A la Cour de District des Etats Unis, les goélettes Love, Pancho, Larchi et Cora Snyder, capturées par la flotte de blocus, ont été condamnées.

LA CAPTURE DU FLORIDA.

(Extrait de La France.)

Un navire confédéré, le Florida, a été attaqué et capturé par le navire fédéral le Wachusett, dans le port même de Bahia, au mépris de tous les principes du droit des gens, au mépris des droits de neutralité et de souveraineté du gouvernement brésilien, dont les autorités ont été impuissantes à empêcher cet acte de piraterie et cette insulte à l'honneur de leur pays.

Il n'y a eu en France, en Angleterre, en Europe, chez toutes les nations civilisées, qu'un même sentiment de réprobation contre un fait qui rappelle, avec plus de gravité encore et d'audace, l'attentat commis par la marine des Etats-Unis à bord du Trent. Sans doute, le Brésil poursuivra et obtiendra réparation comme l'a obtenue le gouvernement britannique dans cette dernière affaire.

L'Opinion nationale, seule, poussée par son enthousiasme aveugle pour les Etats fédéraux, et son hostilité systématique contre les Etats confédérés, entreprend de justifier le commandant du Wachusett.

Et c'est dans une feuille qui revendique en quelque sorte le privilége exclusif des idées libérales et progressives, qu'on trouve l'apologie d'un acte qui est la négation de toutes les lois supérieures de la civilisation et de l'humanité.

Nos sympathies pour les Etats du Sud ne nous empêchent pas de protester contre la doctrine de l'esclavage et d'en réclamer hautement l'abolition.

Pourquoi l'Opinion nationale ne fait-elle pas preuve d'une égale impartialité à l'égard du gouvernement des Etats du Nord ? et comment refuse-t elle de s'associer au blâme unanime qui accueille partout les attentats de la marine fédérale contre le droit des nations policées ?

Il y a ici une question plus haute que celle de savoir s'il faut approuver ou non la politique à outrance du Nord ou l'héroïque résistance du Sud ; l'intérêt des puissances neutres, le respect des garanties internationales, l'indépendance des peuples sont également menacés par cette doctrine brutale des Etats Unis que l'Opinion nationale prend si étrangement sous son patronage.

Les Etats-Unis ont repoussé les généreux principes proclamés par le traité de Paris ; ils maintiennent les armements en course ; ils méconnaissent les prérogatives des neutres ; ils n'admettent pas la nécessité des blocus effectifs, ils appliquent encore dans toute sa rigueur le droit de visite ; en un mot, ils se mettent au dessus de toutes les conditions tutélaires que le code des nations civilisées et l'humanité imposent partout aux belligérants ; et maintenant voici qu'ils foulent aux pieds les droits sacrés de la souveraineté nationale.

Il est difficile qu'une pareille violence passe sans protestation ; mais qu'on en nie même la gravité, c'est ce qui paraissait impossible.

L'Opinion nationale nous avait accoutumés à de bien singuliers accommodements entre les principes et les faits ; nous ne pensions pas, cependant, qu'elle pût aller jusqu'à celui là !

FEUILLETON.

LES MILLIONS DU COUSIN GASPARD.

Scènes du cap de Bonne-Espérance.

PAR ALFRED DE BREHAT.

X—Suite.

Valentin porta machinalement la main à sa ceinture, mais il avait laissé ses pistolets dans les fontes de sa selle, et son couteau de chasse était trop court pour qu'il pût s'en servir dans cette occasion.

Il se retourna précipitamment pour lancer un coup de bâton au puff-ader, qui était revenu sur lui. Au même instant, une détonation retentit, et le mamba, la tête fracassée par une balle s'abattit presque aux pieds de M. Mazeran.

Effrayé sans doute par la détonation, le puff-ader prit la fuite et s'éloigna lentement en traînant dans la fange son corps que le bâton de Valentin avait dû blesser en plus d'un endroit.

Valentin jeta un rapide regard autour de lui. Ne voyant plus rien qui décelât l'approche d'un serpent, il cueillit précipitamment quelques grappes des fleurs si vivement désirées par Clémence, et se mit en route pour sortir de l'étang.

Au premier plan, sur la rive, se tenaient sept ou huit officiers, le fusil à la main et l'œil fixé sur le chemin que parcourait le téméraire jeune homme. Dawson et Overson qui avaient tiré ensemble sur le mamba, rechargèrent précipitamment leurs fusils. Derrière eux, la foule bruyante et gesticulante des Hottentots se livrait à la pantomime animée habituelle à ces mangeurs.

Quelques serpents montrèrent sans doute leurs têtes hideuses au-dessus des herbes, tandis que Valentin opérait son retour, car cinq ou six coups de feu partirent de la rive. Un gros serpent qui se tenait tout près du bord et semblait guetter le passage de M. Mazeran, fut aperçu par l'œil vigilant de M. Dawson, et reçut presque en même temps deux balles qui l'abattirent sur la vase desséchée. La partie supérieure de son corps se débattant dans les herbes cherchait encore à se traîner vers Valentin, mais le bâton ferré de ce dernier en fit promptement justice. En examinant plus tard ce bâton, il vit que les dents du serpent y avaient marqué leur empreinte.

Lorsque Valentin sortit enfin de l'étang, un tonnerre d'applaudissements accueillit son arrivée. Richard s'élança vers lui et se jeta dans ses bras avec une émotion si vive, que Valentin en fut profondément touché.

Le major Dawson, trop brave lui-même pour ne pas admirer le courage des autres, tendit la main au jeune Français, et serra celle de Valentin avec une sincère émotion.

Les autres officiers en firent autant.

Quant à Frédéric, qui s'était faufilé entre les jambes des officiers, il sauta d'un bond au cou de Valentin et l'embrassa en criant bravo comme les autres de toute la force de sa petite voix.

Malgré sa coquetterie, Clémence éprouvait une sincère affection pour son cousin. Au fond, c'était peut être, après son fils, l'individu qu'elle aimait le mieux. Malheureusement l'ambition, la coquetterie, l'amour-propre, etc, partageaient son cœur avec cette affection.

En voyant Valentin s'exposer à un péril si grand pour l'amour d'elle, Clémence avait éprouvé de cruelles inquiétudes. Son cœur, cependant, n'avait pu se défendre d'un mouvement d'orgueil. Deux ou trois fois son regard s'était arrêté involontairement sur le groupe des officiers anglais, comme pour leur dire :

—Voilà comment je sais me faire aimer, moi !

Elle n'avait pas eu néanmoins le courage de suivre des yeux la dangereuse entreprise de son cousin et s'était retirée à l'écart, la tête cachée dans ses deux mains. Quant les cris de la foule eurent annoncé l'arrivée de Valentin, elle accourut vers lui ; mais, rassurée maintenant sur le compte de Mazeran, elle se préoccupait déjà de l'opinion du monde, c'est à dire des gens qui l'entouraient en ce moment. Aussi avait-elle profité de cet empire sur soi-même que donne l'usage des salons pour composer sa figure et retenir le premier mouvement qui la portait à se jeter dans les bras de son cousin.

Avec les dispositions de ce dernier à tout voir en ce moment sous les couleurs les plus sombres, il ne pouvait manquer de mal interpréter le sang-froid plus ou moins réel de Mme Martigné. Il serra d'un air glacial la main qu'elle lui tendait et ne répondit que par un sourire presque ironique aux reproches affectueux qu'elle lui adressa.

Au lieu d'offrir à Clémence les fleurs qu'il avait failli payer de sa vie, il les déposa tranquillement dans le wagon, comme s'il n'avait pas entendu le souhait que Mme Martigné avait exprimé quelque temps auparavant au sujet de ces fleurs.

Clémence le suivit d'un œil étonné, mais l'amour-propre l'empêcha de faire aucune observation.

En approchant de Colesberg, les chasseurs rencontrèrent un chariot suivi d'une dizaine de chiens et de six chevaux conduits en laisse par des Hottentots.

—Dieu me pardonne ! s'écria un lieutenant qui marchait en avant avec Valentin, voici Morton et Mac-Bray.

Les officiers qu'opèrent jusqu'au wagon. Au bruit des pas de leurs chevaux, deux Européens sortirent du chariot et poussèrent un hourrah joyeux.

Toute la bande des officiers du 27e se trouva bientôt réunie autour des nouveaux venus, qui n'étaient autres que les deux chasseurs que Mme Bartelle avait rencontrés sur sa route. Tout en racontant à leurs amis les principaux épisodes de leur voyage, Morton et Mac Bray vinrent à parler de la jeune et jolie Française qu'ils avaient vue quelques jours auparavant.

Valentin, à qui on répéta leurs paroles, s'approcha bien vite pour obtenir des nouvelles de sa cousine.

Morton lui expliqua dans quelles circonstances il l'avait rencontrée et ne lui dissimula pas les inquiétudes qu'il éprouvait pour elle.

—Ce qui a contribué surtout, dit-il, à me donner des soupçons sur le guide, c'est la direction qu'il faisait suivre à Mme Bartelle. Ils avaient déjà beaucoup dévié de leur route, et cependant cet homme connaît trop bien le chemin de Kuruman pour s'être trompé aussi grossièrement.

—Que supposez-vous alors ? demanda Valentin vivement inquiet.

—En vérité, je ne sais, répondit Morton, mais une sorte de pressentiment me dit que cette aimable et courageuse jeune femme est exposée à quelque trahison. C'est au point que si l'expiration de nos congés ne nous avait forcément rappelés à Colesberg, MacBray et moi, nous serions restés auprès d'elle pour la protéger au moins jusqu'à ce qu'elle eût regagné la route de Kuruman.

—Oh ! certainement, s'écria MacBray, le cœur m'a saigné en quittant ces pauvres petites filles, si jolies et si douces.

—D'autant plus, reprit Morton, que Mme Bartelle avait l'air fort souffrant, en dépit du courage avec lequel elle cherchait à le cacher.

—Pauvres petites ! répéta MacBray, qui avait une enfant de l'âge de Cécile et d'Emma.

Un frisson d'inquiétude et de remords traversa le cœur de Valentin. Il se trouvait lâche et ingrat d'avoir aussi abandonné sa cousine et les deux enfants de Juliette.

—Je partirai cette nuit-même pour les rejoindre, se dit-il. Que Dieu me pardonne mon retard et me permette d'arriver à temps !

Aussitôt de retour à Colesberg, il donna l'ordre à Joseph et à ses domestiques hottentots de commencer les préparatifs du départ.

A la fin du souper, il annonça qu'il comptait se mettre en route la nuit même avant le lever du soleil. Chacun se récria contre ce départ précipité, mais le jeune homme tint bon.

—Attends trois ou quatre jours seulement, et nous partirons avec toi, lui dit Mme Martigné.

—Je ne puis.

—Trois jours seulement.

—Il faut que je parte immédiatement.

—Attends deux jours.... voyons, deux jours.

—Pas un seul. Je suis trop inquiet pour cette pauvre Juliette et ses chères petits anges.

—Deux jours seulement.

—Non, Clémence ; si j'arrivais trop tard jamais je ne me le pardonnerais. Je me fais déjà de cruels reproches d'avoir laissé Juliette partir toute seule avec ce Morany, qui.....

—Eh bien ?

—Rien. Il ne faut pas accuser les gens à l'avance ; mais enfin, à tout prix, je veux rejoindre Mme Bartelle.

—Et nous ? murmura Clémence, un peu froissée.

—Mme Geneviève et toi, vous avez deux protecteurs : Savinien et sir Richard.

—Certainement, fit Clémence, qui espérait sans doute éveiller la jalousie de son cousin. Pour mon compte, j'ai une entière confiance dans le dévouement de ces deux messieurs.

—Alors, tout est pour le mieux, répliqua Valentin, et vous n'avez pas besoin de moi. Pour aller plus vite je partirai à cheval. Quand j'aurai rejoint Juliette, je monterai dans le petit chariot avec Bertrand.

—Alors je pourrai me servir du vôtre ? dit Geneviève.

—Je ne demanderais pas mieux chère madame ; mais j'en aurai besoin à Kuruman.

—J'en achèterai un à Kuruman, répondit Geneviève.

—Vous n'en trouverez pas, dit M. Dawson.

Bon gré, mal gré, Geneviève dut renoncer à son projet économique.

—A propos, dit-elle à Valentin, et ces belles fleurs que vous avez cueillies hier au soir ?

—Je vais les porter à cette pauvre Juliette, répondit Valentin. Toutes fanées qu'elles seront, elles lui prouveront du moins que nous n'oublions pas les absents.

—Certainement, dit Clémence avec un empressement destiné à cacher la contrariété qu'elle éprouvait. Je me fais une fête de penser que je serai bientôt près d'elle.

—Permettez-moi une observation, dit le major Dawson. Mme Bartelle a sur vous, mesdames, une avance de huit jours environ ; mais comme, involontairement ou non, son guide lui a fait faire un grand crochet sur la gauche, d'après ce que nous ont appris Morton et Mac Bray, il faut bien compter au moins deux ou trois jours de perdus.

Maintenant, voici ce que je propose pour que vous puissiez rejoindre madame votre cousine. Vous ferez partir deux jours à l'avance vos bœufs, vos chariots et vos domestiques. Morton, Fitz Herald et moi, nous attellerons des chevaux à nos propres chariots, et nous pourrons ainsi vous faire aisément rejoindre vos équipages en doublant les deux premières étapes.

La proposition étant aussi avantageuse qu'aimable, les dames Martigné s'empressèrent de l'accepter. Clémence espérait au peu que cela déciderait Valentin à rester avec elle, mais elle fut trompée dans son attente. Mazeran était trop inquiet pour consentir à différer son départ d'un seul jour.

Malgré les fatigues, les privations et même les dangers auxquels s'exposait le jeune homme, Morton et Mac Bray n'osèrent le dissuader de son entreprise.

Quant à Clémence, furieuse à son tour de ses instances inutiles, elle ne dit plus rien. Au fond du cœur, son amour-propre espérait que Valentin faiblirait au moment du départ et que sa jalousie non moins que son affection l'empêcherait de laisser seule, avec ses deux rivaux, la femme pour laquelle il venait encore de jouer même d'exposer sa vie.

Aussi fut-elle non moins surprise que contrariée, lorsqu'elle apprit le lendemain matin que Valentin était parti au lever du soleil.

Overson et lui, ainsi que leurs domestiques, avaient passé la nuit à faire les préparatifs de son départ. Les bagages et les provisions les plus indispensables pour un si long trajet avaient été soigneusement empaquetés et chargés sur le dos de trois chevaux que conduisaient en laisse Joseph Fenstal et deux domestiques hottentots, montés eux-mêmes sur trois autres chevaux.

Outre les chevaux qu'il possédait déjà, Valentin en avait acheté trois à des officiers de la garnison, et l'obligeant sir Richard lui avait, de plus, prêté deux des siens.

Enfin, M. Morton avait cédé à Valentin un domestique béchuana, qui avait accompagné les deux officiers dans leur excursion de chasse et qui connaissait parfaitement le pays. De son côté, le major Dawson, qui s'était pris d'amitié pour l'aventureux et brave jeune homme, l'avait forcé d'accepter un fusil de Manton, avec divers ustensiles de chasse. Plusieurs officiers lui remirent en outre des lettres soit pour les missionnaires de Kuruman, soit pour quelques chefs béchuanas, dont les tribus se trouvaient disséminées sur la route.

Ému et reconnaissant de toutes ces prévenances faites avec un réel intérêt, Valentin embrassa affectueusement sir Richard et les braves officiers du 27e, et partit à six heures du matin pour rejoindre sa cousine Juliette.

XI

Malgré tous les bagages que ses amis l'avaient forcé d'emporter, Valentin entreprenait une rude tâche en faisant à cheval un aussi long voyage. N'ayant personne avec qui causer, et ne pouvant par conséquent, se distraire des sombres pensées qui le préoccupaient, ni calmer l'impatience qui le dévorait, Valentin faisait d'assez longues journées de marche que lui permettaient les forces de ses chevaux. Souvent, durant les haltes de la petite caravane, il prenait son fusil et cherchait à tuer quelques oiseaux ou quelque antilope. Outre le plaisir qu'il y trouvait, la chasse était pour lui une nécessité. Sous la chaleur dévorante du soleil africain, aucune provision ne se conserve ; pour avoir de la viande mangeable, il faut tuer les animaux le jour même. Au bout de quelques heures, la chair est déjà corrompue.

Quelques jours après son départ de Colesberg, Valentin, suivi de Joseph, qui était devenu un assez bon cavalier, grâce à son incroyable hardiesse, tomba sur la piste d'un oryx ou gemsbok.

Cette antilope, l'une des plus élégantes et de même temps des plus délicates comme venaison, est de la taille d'un petit mulet. Les crins épais de sa queue descendent plus bas que ses jarrets. Elle a une robe fauve, une crinière et une raie noire sur le dos. La tête est blanche, avec des raies sombres disposées presque comme les courroies de la tétière d'une bride. Ses cornes noires, fines, régulières, droites et légèrement penchées en arrière, mesurent près d'un mètre de long.

Joseph et deux des Hottentots parvinrent à détourner le gemsbok et à le renvoyer à Valentin. Celui-ci le tira à cinq cents pas environ et lui logea une balle dans le corps. L'oryx tomba, se releva et fit encore quelques pas. Valentin courut à lui pour l'achever. Au moment où il n'en était plus qu'à cinq ou six pas, le gemsbok fit demi tour et se précipita sur le chasseur avec la rage du désespoir.

Quoique surpris par cette attaque à laquelle il était loin de s'attendre, Valentin ajusta promptement l'antilope, mais son pied heurta contre une racine et il faillit tomber. Le secousse fit dévier la balle qui n'atteignit pas le gemsbok.

Avant que le chasseur eût eu le temps d'éviter l'animal furieux, celui-ci le frappa de ses cornes acérées.

Joseph se jeta bravement sur le gemsbok, esquiva un coup de pied suivi d'un coup de corne, et détourna sur lui la fureur de l'animal.

Pendant ce temps, et tout blessé qu'il était, Valentin tirait un pistolet de sa poche et le déchargeait à bout portant dans la tête de l'oryx.

Joseph releva son maître et l'aida à regagner la fontaine près de laquelle on avait fait halte. Le pauvre garçon, qui pleurait à chaudes larmes, pansa de son mieux la blessure de M. Mazeran.

Le lendemain matin, malgré la souffrance qu'il éprouvait et la fièvre qui commençait à s'emparer de lui, Valentin voulut bon gré mal gré se remettre en route.

Exténué par la chaleur et par la fatigue, la blessure de Valentin lui causait par moments de vives douleurs. Aussi, malgré tout son courage, n'avançait-il que bien lentement.

A continuer.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré mercredi 14 du courant, à huit heures du matin, à la cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de feu BAPTISTE MACERA. Les amis et connaissances du défunt sont priés, sans autre invitation, d'y assister.

12 déc—2t De la part de sa veuve.

Une messe sera célébrée mercredi, le 14 du courant, à sept heures précises du matin, à l'église Ste-Marie, (Archevêché,) pour le repos de l'âme de Mme A. PLUCHE Sr., née Caffin. Les parents, amis et connaissances sont priés d'y assister.—De la part de son fils, Chs. Pluche.

13 déc—2t

Décédé, hier, à 6 heures P. M., Emile LEBLANC, âgé de 6 ans et 5 mois. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux de la maison Cornibé et Leblanc, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi à quatre heures. Son corps est exposé chez son père, rue Vieille Levée No 265, entre Ursulines et St Philippe.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Les membres de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle sont priés d'assister aux funérailles de EMILE LEBLANC, fils de Joseph Leblanc, sociétaire. L'enterrement aura lieu cette après-midi à quatre heures précises. Le convoi partira du No 265 rue de la Levée, entre Ursulines et St Philippe.

13 déc C. BOUÉ secrétaire.

AVIS.

Les membres de la Resp.: L.: Foyer Maçonnique No 4 sont invités d'assister aux funérailles de EMILE, âgé de 6 ans et 5 mois, fils de notre bien aimé Fr.: J. Leblanc, qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi.

Le convoi partira de la demeure de son père, rue Vieille Levée, No 265.

O.: de la Nouvelle Orléans, 12 décembre 1864.

Par mandement: A. C. PREVOST, Secrét.

13déc—1t

ATTENTION.

☞ Le shérif procédera aujourd'hui à 10 heures A M, à son entrepôt, rue Jefferson No 24, 2me District, à la vente à l'encan de meubles, &c.

☞ Belle et spacieuse résidence à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention publique sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, d'une belle et spacieuse résidence située rue Dorel entre les rues du Camp et des Magasins, Premier District.

Voir aux annonces.

☞ Les MM. Montgomery, encanteurs, vendront aujourd'hui, mardi, à 10 heures, au magasin du coin des rues Chartres et Douane, par ordre du maréchal prévôt général, la grande vente de chapeaux et de casquettes. Ils offriront aujourd'hui la plus grande partie du stock et sera qui a le plus de prix.

☞ Les MM. Montgomery, encanteurs, vendront du coton, aujourd'hui, à 2 heures, au magasin d'encan, rue du Camp, No 19.

AVIS.

☞ Le barque ALMONER, capitaine Lempher, arrivée de New York, est en déchargement au poteau 22, Troisième District. Les consignataires sont priés de venir régler leurs comptes de fret au bureau et de recevoir leurs marchandises sur la Levée.

C. A. WEED & Co, Rue Tchoupitoulas, No 7, au premier.

13déc—3t

On achète AU PLUS HAUT PRIX L'OR, L'ARGENT, ET Tous les Billets QUI NE PASSENT PLUS, ET LES BILLETS DÉCHIRÉS, 15 RUE ST. CHARLES 15

vis-à-vis le True Delta, de 6 heures du matin à 8 heures du soir. 5déc—3m

Marchandises sèches en gros

C. JAUBERT & Co., 30....RUE DE CHARTRES....30

ONT dans le moment un grand stock de MARCHANDISES, étrangères et américaines, convenables pour le marché de la ville et de la campagne, ainsi que le marché mexicain, qu'ils vendront à très bas prix, pour réaliser diverses consignations.

P. S.—Les marchands trouveront avantage à visiter le stock avant d'acheter ailleurs.

C. JAUBERT & CO, 30, rue de Chartres

13déc—1m

PHOTOGRAPHIES.

Les jours de fête approchent.

PHOTOGRAPHIES DE CELEBRITES A $1 50 LA DOUZAINE—ALBUMS A DES PRIX REDUITS, 61....Rue du Camp....61

NOUS sommes prêts à remplir les commandes pour toute espèce de photographies dans le plus bref délai et nous les garantissons. Grâce à notre nouvel appareil, un temps obscur ne nous empêche pas de donner un bon portrait et nos facilités sont telles que personne n'attend, quelque grande que soit la foule.

Nous avons un fort stock de portraits de fantaisie, de photographies de généraux, d'officiers de marine, &c, que nous vendrons à $1 50 la douzaine—bon marché extraordinaire. Nous avons également un lot de beaux albums que nous offrons à très bas prix. Venez juger vous-mêmes.

ANDERSON & TURNER, ci-devant S. ANDERSON, rue du Camp No 61.

11déc—am—du 27aoûtjv

Aux consommateurs de coke.

REDUCTION DE PRIX !

LA Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans a réduit, aujourd'hui, le prix du coke à une piastre le baril. WM. S. BROWN, directeur.

12déc—6t

DIVERS.

200 barils pork mess nouveau, 20 boucauts épaules bacon, 10 do épaules, 40 barils porc mess prime nouveau, 100 barils farine extra de choix pour familles, 100 do farine superfine, 100 do do fine, 5 caisses annes, 100 barillets clous de grosseurs assorties, en débarquement et à vendre par CONVERSE & KENNETT, Rue des Magasins, No 18.

13 déc—12t

POUR MATAMOROS—Le gréement seine LUIZA, fine voilière, capitaine J. B. Talbout, ayant son chargement, partira SAMEDI prochain 17 décembre. Pour passage s'adresser à L. JOUBLANC, 22 Passage de la Bourse, au 1er.

13déc

PERDU.

LUNDI, 12 du courant, dans la rue Toulouse près Bourbon, un petit chien blanc qui avait autour du cou un ruban couleur [illegible]. La personne qui le ramènera au No 200 de la rue Toulouse, à une porte du Théâtre de l'Opéra, recevra une récompense de dix piastres. 13déc—1f

Boutique de Bottier à vendre.

M. MINARD, bottier, rue Royale, No 16, ancien édifice du Bureau de Poste, voulant se retirer des affaires, offre à vendre sa boutique de bottier aux conditions les plus avantageuses. L'établissement a la plus belle clientèle de la Nlle Orléans. S'adresser sur les lieux. 9déc—

LA société connue sous la raison de F. CLAVEL & CO., se composant de F. Clavel & S. Laplace est dissoute à partir de ce jour, par limitation de l'acte de Société. La liquidation sera faite par les associés et toutes créances pour être valables devront être signées par les deux associés.

Nlle Orléans, 7 décembre 1864.

F. CLAVEL. S. LAPLACE.

7déc—oa1l

Avis aux tapissiers et marchands de meubles.

REÇU en consignation un assortiment d'articles pour marchands de meubles, tels que :

CRINS POUR SIEGES, FRANGES ROUGES, LEZARDES, ROSETTES DOREES, BOUTONS, FICELLE, TERRINE ROUGE, CORDONS & GLANDS

L. H. RICHARD, importateur, No 48, rue de Chartres, au 1er.

9déc—1f

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 12 décembre.

Nous n'avons guère de changements à constater. Il se fait très peu de chose dans les produits de l'Ouest mais la demande de sucre et de mélasse semble être assez bonne. L'approvisionnement de ces deux articles est faible. Le coton a fléchi. Les mauvaises nouvelles de New York, la rareté de l'argent sur notre place, une nouvelle baisse dans le change américain et la difficulté d'expédier ont amené cet état de choses. Le middling est à $1 15 à $1 16 contre $1 20 à $1 21 à la fin de la semaine dernière. Le low middling est à $1 10 à $1 12 contre $1 15 à $1 16 jeudi dernier.—Quant aux règlements de la Trésorerie au sujet du commerce avec l'intérieur, nous dirons qu'il ne paraît pas y avoir grand espoir, parmi les courtiers et les spéculateurs, de voir le block augmenter de beaucoup par la suite de la promulgation.

Les anciens directeurs de la Banque du Canal ont été réélus sans opposition; ce sont: MM George Jonas, président actuel, J. H. Stauffer, Geo. W. Babcock, C. T. Buddecke, D. McCoard, S. B. Hart et C. Schneider.

Les avis de New York ont l'or a ouvert, le 7, à 241 et a fermé à 241½, cet excès de l'effervescence sur ce [illegible]. On aurait pu acheter de l'or, de bonne heure, à 235, les détenteurs en ont subséquemment demandé 245 et offert 240. La demande était très faible à cause de l'état actuel de la place, l'or est tombé à 241, mais le marché s'est ensuite raffermi et, à la clôture, était à 241 contre 255 samedi soir.—Il ne s'est point vendu d'argent ; les demi piastres américaines sont nominales à 225 à 230 et les piastres mexicaines à 245.

Le change étranger a également baissé, mais les sociétés ont continué à traiter de nombreux effets. Le sterling est admis à l'acceptation d'une banque de Londres à 290, le tout d'une banque de cette ville, sur New York, pour 1000 livres, à 270, pour livres, par une autre banque, à 280 et une traite de banquier, pour 1100 livres, à un taux qui n'a pas été divulgué. Le taux des banques est monté à 300.—Dans les rangs, nous avons remarqué, avant les nouvelles, la vente d'une traite particulière à 3 3/4. Les banques ont exigé 310.

Le change américain a été calme et a encore faibli. Les transactions embrassent du change à un jour sur New York à 1¼ d'escompte, $10,000 à 2, $5,000 à cinq jours à et $1000 à 2¼. Du change à cinq jours a été effectué à 2¾. Les banques ont tiré à ¼ d'escompte, les courtiers en ont exigé autant, mais on a accepté dans quelques cas, 1 et 1½ de chèque de banques.

Il n'a pas été annoncé de vente d'actions. Il en a été offert de la banque de la Nouvelle Orléans à $13 et de la banque de Crescent à $16. On n'en demande pas d'autres. Les bons de la ville sont négligés. Les dernières ventes annoncées ont eu lieu à 97 à 97½ les coupons dus, avec les coupons de janvier, les émissions ou l'avenir de chemins de fer sont nominales à 95.

Nous avons remarqué une bonne demande de billets de la banque de la Nouvelle Orléans à [illegible] au centre la piastre. Les billets de la banque de Louisiane sont à $1 à 62, ceux de la banque des Marchands sont en demande à 34½, mais les forts lots ne se présentent davantage. Les billets de la banque du Canal sont à 75.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Lundi soir, 12 décembre.

COTON—Les derniers avis de New York, avis d'une nature défavorable, la nouvelle baisse dans le change américain et la gêne sur le marché monétaire ont en cette occasion à déprécier les prix. Les ventes qui nous sont connues ne dépassent pas 114 balles, savoir : 5 balles de bon ordinaire à strictement bon ordinaire à $1 ; 7 balles de rebuts, strictement bon ordinaire à $1 à $1 04 ; 10 de middling à $1 16 ; 27 balles à [illegible], 7 balles de strict low middling à $1 16 et 22 de middling au même prix. Les prix sont irréguliers et peu stables, mais le low middling est coté à $1 10 à $1 12 et le middling à $1 15 à $1 16.

SUCRE ET MELASSE—Les envois nouvellement arrivés n'avaient pas encore été placés ou débarqués, en sorte que nous n'avons eu que peu d'opérations. Il y a, cependant un ou quelques petits lots de ces deux articles sur le marché, ces lots ayant fait partie des arrivages de la semaine dernière, et ayant été l'objet de diverses demandes tant pour la spéculation que pour l'Ouest. Les ventes comprennent environ 20 boucauts de sucre dont à 21 cts pour le bon et 22 cts la livre pour le plein bon et à fait pour le bon, 10 barils de mélasse à $1 30 pour le bon et à $1 35 à $1 35 le gallon pour le prime à choix. Nous apprenons aussi qu'il a été vendu, samedi dernier, 44 barils de mélasse, sans désignation de prix, [illegible] ; ils avaient été vendus pendant la semaine à [illegible] $1 34 à $1 35 le gallon, le choix, mais nous doutons que ce prix se soit maintenu, car les acheteurs n'ont pas de pareille somme.

PRODUITS DE L'OUEST—Hier, il est arrivé deux steamboats de St Louis et un autre de Louisville (Ohio). Ces bateaux ont apporté une grande quantité de produits variés pour le commerce et 11000 barils de farine dont une grande partie est pour les vendeurs. Le marché, qui était languissant, s'est trouvé par suite dans une position peu favorable. Ces produits étaient peu demandés, et il y avait la plus grande difficulté à [illegible] et la plus faible portion est à vendre. L'arrivée de ce steamer a causé une certaine perturbation sur le marché, mais il n'y a pas eu de grandes transactions. On ne connaît que quelques ventes de [illegible] à raison de $11 25 le baril et de plus 140 sacs de maïs de St Louis, ainsi vendus au débarcadère, à $1 35 le boisseau.

La semaine dernière, nous avions été préalablement 100 barils de whisky brut ont changé de mains à $2 le gallon. Tous les chemins reçus hier ont été vendus à $2 25 le cent, ou légumes et lard, à $1 25 à $1 44, les choux à $25 à $30 la douzaine.

FRETS—Il n'y a maintenant dans le port, qu'un seul steamer de la malle à destination de New York. Ce navire a porté son taux à 1¼ et pas de plus à ¾ et le coton, puis il a depuis plusieurs lots de coton. Les transports de gouvernement pour New York sont à $1 50 le baril et les navires à voiles à [illegible] et le coton.

Rien de [illegible] à Liverpool. Un steamer et les navires pour l'Ouest à [illegible]. Un steamer ou [illegible] des [illegible] à [illegible] ou débarcadère demain matin.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 12 décembre.

Il n'y a pas eu d'arrivage hier. Vendu 121 bœufs, 80 cochons, 8 vaches à lait et 32 veaux. A vendre, 181 bœufs, 345 cochons, 704 moutons, 23 vaches à lait et 604 veaux.

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net	16 à 16c	
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête	30 00 à 40 00	
Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par tête	— à —	
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	— à —	
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête	— à —	
Bœufs du Texas, 3e qualité, par tête	— à —	
Bœufs du Texas, qual. inférieure, par tête	— à —	
Cochons, par liv. gr.	— à —	
Moutons en lots	6 00 à 7	
Vaches à lait, par tête	50 00 à 80 00	
Veaux, 1re qualité, par tête	15 00 à 20	
Veaux, 2e qual., par tête	8 00 à 12	
Veaux de lait	14 00 à 16	

☞ Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, voir la partie anglaise.

Réduction du prix du Charbon

CHARBON DE PITTSBURGH à $3 le baril. CHARBON ANTHRACITE à $24 la tonneau. Livrés dans toutes les parties de la ville, par DAVID STICKNEY, Rue Carondelet, No 3.

12déc—1f

CHARBON DE PITTSBURGH.

AYANT reçu une grande quantité de charbon de Pittsburgh, j'en vendrai, en détail, à raison de deux piastres par baril, et le livrerai dans toutes les quartiers de la ville.—J'en vendrai également, par cargaison ou par barge, au Bayou St. Jean et dans toutes les parties de la ville ou par cars. J. N. PETERSON, Bureau, rue Gravier, No 164, en face de l'Hôtel St. Charles.

Dépôt, rue Dauphine No 30. 12déc—7f

Les dames françaises sont respectueusement invitées à venir examiner Le nouveau magasin de marchandises à bon marché,

—Au No 160 de la rue du Canal, coin Baronne—

Cette grande et belle rue avait besoin, depuis longtemps, d'un magasin de marchandises sèches à bon marché, d'un magasin tel qu'il en faut pour la crise actuelle. Nous avons celui-ci [illegible] de vendre les articles à bon marché et de nous acquérir une réputation pour l'avenir. Nous ne pensons pas faire plus que nos frais la première année. Mesdames, vous êtes invitées à venir voir nos prix, même si vous n'achetez rien. Vous verrez qu'ils sont non seulement au dessous de ceux de la rue du Canal, mais encore de ceux de la ville.

Tout ce que nous demandons, c'est que vous veniez en juger vous-mêmes. M. ZEIMAN.

11déc—1m

Conservez vos Dents, J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN DENTISTE, 186, RUE DU CANAL, près de la rue Baronne, (ancienne maison du Dr. Foster,) continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais. 16 déc—1m

ALE ET LAGER BEER DE LA NOUVELLE-ORLEANS

BRASSERIE, COIN TOULOUSE ET VILLERE.

LE soussigné a l'honneur de prévenir MM les propriétaires de salons de bière et de cafés, à la Nlle-Orléans, qu'il est prêt à leur fournir de l'Ale et du Lager Beer, faites dans sa brasserie. Il remplira avec la plus grande promptitude les ordres qui lui seront adressés. M. MERZ.

11déc—1m. coin Villeré et Toulouse.

Nouvelle machine à coudre pour les tailleurs, les cordonniers et les familles NOUVELLE PATENTE DE FLARER & KAISER.

CETTE MACHINE fait plus d'ouvrage et les mieux leur travail qu'aucune autre et n'a pas les défauts suivants : le bruit de la roue ; le bruit désagréable ; on ne perd pas de temps à nettoyer les roues ; on ne se fatigue pas ; on n'éprouve pas de frais et on ne perd pas de temps à la faire réparer ; elle n'est pas sujette à se déranger.

Agence pour la vente des célèbres machines de Singer, Wilcox & Gibbs, et autres nouveaux genres. C'est le seul endroit où l'on puisse en trouver une variété. Articles de toute espèce pour machines à coudre—aiguilles, bobines, soie, fil, huiles, &c, en vente.

No 87 de la rue du Canal. 11déc—1m M. S. HEDRICK.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

LES porteurs d'actions sont prévenus que le Trésorier est prêt à payer les intérêts dus jusqu'à ce jour. Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1864. J. J. BONNAFFE, Trésorier. 47, rue Levée, 2me District.

10déc—6t

O. PETITPAIN, Courtier Maritime ET NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE A MATAMOROS.

8déc—1m

SPECTACLES.

Théâtre St. Charles.

Mardi soir, 13 décembre.

LES VOLEURS, drame de Schiller. — SARAH'S YOUNG MAN, vaudeville.

Théâtre des Variétés, RUE GRAVIER.

Mardi soir, 13 décembre.

Bénéfice de M. WILLIAM SCALLAN. OUR IRISH COUSIN, comédie de Boucicault. DANSE IRLANDAISE.

Académie de Musique, RUE ST-CHARLES.

Une autre semaine de nouveautés à partir de LUNDI, 12 décembre 1864—OUDENSKI, OU LES PATINEURS DE WILNA, pantomime comique nouvelle, dans laquelle figurera toute la compagnie.

MONS LA THORNE qui, en jouant avec les boulets, a excité l'admiration générale.

Mlle ROSITA et ALEX ZANFRETTA sur la corde tendue. LE CIRQUE COMIQUE, dans lequel figurent Bob Hart et Billy Emerson. Mlle EVA BRENT, la favorite du public—COLLINS dans Othello.

☞ Représentation de jour, le Samedi.

RAPPORT ANNUEL DE LA Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Présenté en Assemblée Générale, le 27 novembre 1864.

MESSIEURS,

Le conseil d'administration arrivé au terme de la mission que vous lui avez confiée le 29 novembre 1863, a l'honneur de vous rendre compte de la gestion des affaires, du mouvement de votre caisse et de la situation prospère de la Société pour l'année administrative expirant aujourd'hui.

Comité de Finances.

La balance en caisse le 29 novembre 1863 était de	$2,000 01
Le montant des recettes pour l'année en cours comprenant collectives, admissions, &c, &c	13,330 45
Formant un total de	$15,334 06
Nos dépenses pendant la dite année suivant comptes à l'appui, comprenant dépenses de l'Asile, de docteur, pharmaciens, secours donnés aux sociétaires, intérêts d'actions, billet, &c, &c	13,866 96
Balance en caisse ce jour	$1,467 10
Comme suit—Monnaie ayant cours	147 16
" n'ayant pas cours	1,305 94
" plus ou moins	214 00

Dettes de la Société.

La balance des actions à payer le 29 novembre 1863 était de	$1,300 00
Donnée en payée pendant cette année	210 00
Dette totale de la Société	$1,090 00

Actif de la Société.

Estimation des meubles et immeubles appartenant à la Société, suivant inventaire fait le 17 avril 1864	$62,487 70

Plus un horloge avec un cadran sur la façade et trois dans l'intérieur se communiquant et réglant le service de l'Asile, que nous devons à la générosité de Mr. Stanislas Fournier.

Comité d'admission.

Le 29 novembre 1863 la Société se composait de 894 membres y compris les veuves et fils de sociétaires, soit	892
Les admissions de cette année se sont élevées à	322
Formant un total de	1,214
Nous avons eu cette année	
Décès à l'Asile	5
A domicile	7
Démissionnaires	10
Radiation dans les assemblées générales	96
Membres restant ce jour	1,096
Comme suit	
Membres honoraires	3
Fils de sociétaires	16
Veuves	21
Membres actifs	1,056

Comité de Secours.

Le rapport de Mr. P. Laffon, médecin de la Société constate que 360 sociétaires malades ont été admis à l'Asile et y ont séjourné 4227 journées, dont 5 décédés ; la perte de 5 de ces malades ; 316 ont été guéris et 11 restant à l'Asile.

Visites à domicile, 2,475.

En terminant ce rapport nous sommes heureux, Messieurs, de constater que la situation de notre belle institution s'est maintenue et s'améliore tous les jours malgré la stagnation des affaires, que grâce à une stricte économie nous avons pu faire face à tous nos engagements malgré les grandes dépenses que nécessite le nombre des malades et le prix des denrées ; que nous avons diminué la dette depuis l'année dernière de $210 sur laquelle somme Mr A. Carrière a fait don à la Société d'un billet de $[illegible] 50 et plus les intérêts.

Le Conseil espère, Messieurs, que l'année prochaine à pareille époque vous serez à même de constater de nouveaux progrès dans notre Société.

Par ordre du Président. C. BOUÉ, Secrétaire.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Assemblée générale du 27 novembre 1864.

A l'assemblée tenue ce jour, les personnes suivantes ont été nommées :

Président—M. Joseph Oliveau, rue Dumaine, 72.

Vice-Président—M. Victor Bouteau, rue St Charles, 30.

Trésorier—M. J. J. Bonnaffe, rue de la Levée, No 11, 2me District.

Secrétaire—M. Gustave Boué, rue Colombus, No 15, 3me District.

—ADMINISTRATEURS—

Comité de Finances.

MM. A. Paris, rue Bourbon, 36, 2me District, Pierre Provensal, rue Carondelet, 349, 1er District.

Comité de Secours.

MM. Joseph Leblanc, Vieille Levée, 265, 2me District. J. Schweitzer, rue Royale, 166, 3me District. Louis Frigière, rue Ste Anne, 330, 2me District. Joseph Trotot, rue Dryades, 1.9, 1er District. Victor Provensal, rue Baronne, 179, 1er District.

Comité d'admission.

MM. J. Chauvet, Vieille Levée, 73, 2me District. C. Bonneff, Vieille Levée, 231, 2me District.

La nouvelle administration, dans sa séance du 7 décembre a élu :

Médecin de la Société, M. P. Laffon, encoignure Esplanade et Robertson.

Pharmaciens.

MM. J. Czarnowski, rue Poydras, 172, 1er District. L. Gomnie, coin Remparts et Hospital, 2me Dist. E. Lagrie, coin Marais et St Philippe, 2e Dist. F. Gondry, coin Conti et Bourgogne, 2me District. J. Liedo, coin Dumaine et Chartres, 2me Dist. F. Schreiner, coin Vieille Levée et Hôpital, 2e dis. J. Barthe, coin Dauphine et Hospital, 2me dis. G. Robin, coin Ste Anne et Villeré, 3me Dist. P. Dauzat, coin Dumaine et Miro, 2me Dist. E. Lapouse, coin Champs Elysées et Victoire 3e d. E. Gramboia, coin Esplanade et Craps, 3me dist. Weber, coin Casacalvo et Mandeville. 3me dist.

Collecteur—M. F. F. Chabert, Chartres, 164.

Gardien de l'Asile, M. J. B. Lecler.

Nouvelle Orléans, le 9 décembre 1864.

Par ordre du Président. C. BOUÉ

10 déc—6

A louer dans la rue de l'Esplanade

UNE maison haute admirablement située, composée au coin, à l'angle des rues Rampart et Esplanade. Elle a tous les agréments modernes.

Aussi—Une grande résidence de famille sur le Chemin de Bayou, avec écuries, dépendances et un grand terrain vide. Ces maisons seront louées à bas prix à de bons locataires.

S'adresser à W. F. CHAPMAN, Chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny

21 nov—

A VENDRE.

La propriété encoignure St-Philippe et Claiborne, No. 211, se composant de deux maisons en bon état et ses dépendances. Pour prix et conditions s'adresser au No. 44, rue St-Pierre, entre Chartres et Royale. 11déc—10t

A LOUER.

UNE MAISON convenable pour une grande famille, dans le Deuxième District.

Un office dans une partie centrale de la ville.

Une maison à deux étages dans la rue Prieur, entre Canal et Commune ; une maison à un étage dans la rue Johnson, entre Commune et Canal.

S'adresser à J. AVET, encoignure Bienville et Levée.

11déc—8t

A LOUER OU A VENDRE à des termes avantageux, une grande et belle résidence située rue Annunciation No 386. S'adresser aux lieux ou au No 86, rue St Charles. 11 nov—30

A louer ou à vendre.

UNE GRANDE MAISON située dans la rue Tonti, près le chemin de fer de la ville, Deuxième District.—On la louera ou la vendra, meublée ou sans meubles.—Pour plus de détails, s'adresser à W. H. McLEAN, 96, rue de la Commune.

9déc—

Louis Grünewald,

Importateur et Marchand de Musique et d'Instruments de musique,

A transporté son magasin du No 26 de la rue de Chartres au grand magasin No 129 de la rue du Canal, (Bâtisse Touro) où il aura constamment un assortiment complet d'instruments de musique de toute espèce. PIANOS et ORGUES FRANÇAIS et AMERICAINS. INSTRUMENTS A CORDES ET EN CUIVRE, TAMBOURS, CORDES, &c. MUSIQUE ETRANGERE et AMERICAINE, y compris toutes les publications les plus récentes, &c. LOUIS GRUNEWALD, Rue du Canal, No 129—Bâtisse Touro—ci-devant au No 26 de la rue de Chartres.

10nov—1m.

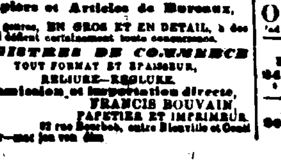

PAPETERIE ET IMPRIMERIE

Papiers et Articles de Bureaux, en tous genres, EN GROS ET EN DETAIL, à des prix qui défient certainement toute concurrence.

REGISTRES DE COMMERCE TOUT FORMAT ET EPAISSEUR, RELIURE—REGLURE.

Commission et Importation directe, FRANCIS BOUVAIN, PAPETIER ET IMPRIMEUR, 62 rue Bourbon, entre Bienville et Conti

4 nov—mar jeu ven dim

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente de Marchandises sèches.

PAR E. ROGER & Co.

JOSEPH HOLZ, encanteur.

MARDI, 13 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

30 pièces drap noir français.
30 do satinet français.

—Egalement—

Un assortiment de marchandises reçues par les derniers arrivages, mouchoirs mêlés richement brodés, toiles d'Irlande, ginghams français, cotonnades françaises, jaconets blancs et mousselines à carreaux, et un assortiment complet de bonneterie de saison.

—Egalement—

5 caisses 10/4 cotons blancs et écrus.

—Egalement—

200 lots tels que : flanelles blanches, rouges et jaunes, cotons blancs et écrus, indiennes, mérinos français et alpacas extra fins, corsets, bas de laine, châles, chemises de dessous et caleçons, mouchoirs de soie et de coton, cravates, gants, cotonnades noires et gris, caleçons et tweeds, bonnets de soie et de laine et articles de mode nouveaux.

Conditions—A la vente. 11 déc

Groceries Groceries.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,

Bureau, au coin des rues Magasins et Gravier

IL sera vendu, aujourd'hui 13 du courant, à 11 heures, à son magasin d'encan—

Tout le contenu d'une petite grocerie,—jambons, thé, sucre, café, riz, savon, chandelles, vinaigre, sel, haricots, vaisselle, verrerie, &c, liqueurs, &c.

Conditions—comptant en billets du Trésor. 13 déc

Grande vente sans réserve, D'ARGENTERIE, MONTRES, CHAINES, COUTELLERIE, &c, pour compte de liquidation.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,

Bureau, au coin des rues Magasins et Gravier.

IL sera vendu, mercredi 14 du courant, à 11 heures du matin, au magasin de P. Bredel, No 44, rue St Charles,—1 00 douz. coutellerie, fine, du ciseaux, coutellerie de table, tire-bouchons, argenterie, et un grand lot d'articles dont l'énumération serait trop longue.

Conditions—comptant en billets du Trésor. 13 déc

Grande vente d'un magasin de faïence et de quincaillerie, établi de, une longtemps et situé au No 166 de la rue du Cirque. Vente sans réserve, le propriétaire devant entreprendre un autre genre d'affaires.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,

Bureau au coin des rues Magasins et Gravier.

IL sera vendu vendredi, 16 du courant à 10½ heures du matin, tout le contenu du dit magasin—Faïence, services de table, services de thé, services de chambres, cuvettes et pots, lampes, glaces, verrerie, carafes, verres de buvette, de table et verres à vin, soupières, couteaux, fourchettes, cuillers de table et cuillers à thé et un lot d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Egalement, une grande et magnifique vitrine.

Ces articles seront vendus en lots au gré des acheteurs.

Conditions comptant, en monnaie courante. 13déc

Succession de François Daveraay—No 20,728.

PAR J. B. CROZAT, encanteur,

Bureau, encoignure Conti et Passage de la Bourse

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 31 octobre 1864, je procéderai à l'enchère publique, Mercredi, 11 janvier 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, pour le compte de dite succession, savoir

Un certain lot de terre et lui dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Miro et Tonti, mesurant 30 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Miro sur 80 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et formant partie du lot désigné par le Numéro Treize, sur un plan dressé par C. Giroux, le 15 juin 1833 et déposé en l'étude de L. Barnett, notaire public—Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, se composant d'une maison, d'une cuisine haute, de deux cours, &c.

Conditions—Comptant, payable en billets ayant cours.

Acte de vente pardevant Sam Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 déc

PROPRIETE DE GRANDE VALEUR.

Succession de Gieven Fassio—No 20,685.

PAR J. B. CROZAT, encanteur,

Encoignure Passage de la Bourse et Conti.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 6 décembre 1864, je procéderai à l'enchère publique mercredi 11 janvier 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, pour le compte de ladite succession, savoir

SIX CERTAINS LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, 3me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Craps, Barthélemy et Amour, désignés par les Nos 2, 10, 16, 17, 18 et 19 de l'îlet No 114 sur un plan dressé par B. Buisson et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire public ; lesdits six lots mesurent 31 pieds 11 pouces et 3 lignes de face sur la rue Barthélemy, sur une profondeur de 110 pieds ; et les lots Nos 15, 16, 17, 18 et 19 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Amour, sur 110 pieds de profondeur. Lesdits lots acquis par le défunt, de Ernest B. Jaume, par acte devant Octave de Armas, notaire public le 31 janvier 1857.

Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison de quatre chambres, galerie et cabinets, citerne, écurie. Aussi un beau jardin, arbres fruitiers, &c.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, payable en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente pardevant Sam Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 déc

Succession de Catherine Bosch, femme décédée de F. J. Bosch—No 20,012—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR J. B. CROZAT, encanteur,

Bureau, Enc. Conti et Passage de la Bourse

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 10 novembre 1864, je vendrai à l'enchère publique, MARDI treize décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, savoir

UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Richard, Annunciation, Orange et Fenêtres, désigné par le No Trois, sur un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, en date du 7 août 1850 et déposé en l'étude de Wm. J. Castell, notaire public. Le dit lot mesure 38 pieds 4 pouces et 8 lignes de face à la rue Richard, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est contigu dans le derrière aux lots Nos 1 et 2, ensemble tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication en billets ayant cours.

Acte de vente, par devant J. Cohn, notaire public aux frais de l'acheteur. 12 nov 19 dé—[illegible] 13

Succession de William M. Ellis, No 20 663.

PAR WM. H. BUNNELL, encanteur.

Bureau, rue Carondelet No 14.

EN vertu de et conformément à un acte de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 23 novembre 1864, il sera vendu, à l'enchère publique, aux magasins de M. H. T. Lonsdale, rue Gravier No 134 entre les rues Camp et St Charles, premier district, mardi, 13 décembre 1864, à midi—

VINGT SACS CAFE RIO PRIME.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du trésor des Etats Unis. 1er déc—6, 10, 13

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Jean Lérétié—No 19,217.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds sortis pour être distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

13 déc—10 22 A. MOREL, Député greffier

CONCERT

Vocal et Instrumental DONNÉ A L'OPERA le Mercredi 14 décembre 1864, Par M. L. Fourmestraux, 1ER HAUTBOIS,

Avec le concours de dames et messieurs artistes et amateurs de la Nouvelle-Orléans.

☞ Prix d'entrée—Une piastre. On trouvera des billets chez les marchands de musique et au contrôle du théâtre. 11déc—4f

Un Grand Bal Paré

SERA donné par une Société de Jeunes gens, SAMEDI, 17 décembre 1864, à la salle de l'Etoile Polaire, au coin des rues Amour et Histoire, Troisième District.

—Comité d'invitation—
A. Marx, A. Mondoix, P. V. Rolinspio.
—Commissaires—
C. Sorpes, A. Domingues, A. Votrain.

☞ Billets, une piastre. A vendre chez M. Marceau au coin des rues Bons Enfants et Champs Elysées ; A. Mondoix rue Chartres près Dumaine ; et au coin des rues Royale et Douane. Jours de réunion, lundi, mercredi et vendredi. 6 déc—12 f

OCCASION SANS PAREILLE.

LION & ANDRÉE,

54 et 56....Rue Royale, coin Bienville....54 et 56

EN LIQUIDATION.

50 pour cent de rabais.

VENEZ VOIR.

17nov—1m—m j v d.

Avis aux Coiffeurs.

MM. LION & ANDRÉE, Coin Bienville et Royale

VOULANT LIQUIDER leur stock de Cheveux artificiels pour Coiffeurs, préviennent qu'ils vendront tous ces articles à une grande réduction de prix. 17nov—1m m j v d.

Ouvriers-Tailleurs,

ON demande QUATRE OUVRIERS TAILLEURS d'habits pour grandes pièces. S'adresser aux bureaux du journal. 9nov—

PRESSES MECANIQUES. LOUISMARCHAND, imprimeur, 94...Rue Jefferson, près Chartres...94

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR, 203......Rue de Chartres......203 Entre Ste-Anne et Dumaine.

VENTES A L'ENCAN.

Jouets, articles de fantaisie. Aussi Marchandises sèches, souliers, &c

PAR RENÉ GUTIERREZ, encanteur,

Salle d'encan, No 94, rue de Chartres, près Conti.

MARDI prochain, 13 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à sa salle d'encan, No 94 rue de Chartres, près Conti—

DEUX CENTS LOTS DE JOUETS. Aussi, articles de fantaisie en porcelaine, mercerie, marchandises sèches, souliers, parfumerie, &c. 12 déc

COTON — COTON. 120 balles coton à l'encan,

PAR R. T. MONTGOMERY & BROS.

R. T. MONTGOMERY, encanteur,

IL sera vendu, mardi, treize décembre, à 2 heures, au magasin d'encan, rue du Camp, No 19—

120 balles de coton.

Des échantillons seront exposés à la vente.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 11 déc

Vente continuée.

Vente par le Maréchal Prévôt général.—Grand stock de chapeaux français et américains, casquettes, et toutes les plus belles vitrines et installations à gaz importées de France—du magasin au coin des rues Chartres et Douane.—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.,

R. T. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu mardi treize décembre, à 10 heures, au magasin de J. J. Albert, au coin des rues Chartres et Douane, par ordre de Harai Robinson, maréchal prévôt général—

Tout le stock de chapeaux français et américains, de prix, casquettes, les belles vitrines et installations importées de France.

Conditions : Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 11 déc

Grande vente importante et péremptoire, par catalogue, de meubles de prix, sortis des célèbres ateliers de F. Mallard et H. N. Siebrecht—Beaux tapis Médaillon, Miroirs, Rideaux dentelle et brocatelle, Verrerie élégante, Objets d'art de prix—Plusieurs pianos de prix, &c—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.

R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu VENDREDI, 16 du courant, à 10 heures du matin, au No 166 de la rue du Canal, près la rue Baronne—Les beaux meubles suivants, sortis des célèbres ateliers de F. Mallard et H. N. Siebrecht, de cette ville, et des célèbres ateliers de Paris, importés expressément sur commande, et comprenant : meubles de salon, de salle à manger et de chambres, en palissandre, acajou et vieux chêne, travailleuses, armoires à glaces, lavabos à dessus en marbre ; magnifiques glaces par Lalance ; tapis Médaillon, velours et Bruxelles, rideaux dentelle et brocatelle, argenterie massive et plaqué, verre-rie taillée, vases porcelaine et porcelaine de Sèvres, tableaux à l'huile, statues et statuettes en bronze, par de vieux maîtres ; d'autres objets d'art et d'ornements qu'il serait trop long d'énumérer. Plusieurs véritables pianos Pleyel et autres facteurs célèbres, pupitres de cabinet, en bois de rose, sortis du célèbre établissement de Le Vergue, à Paris. Ces pupitres sont uniques, d'un grand prix et conviennent aux maisons de dames, pour les Bibliothèques et les comptoirs particuliers. On y trouve un grand nombre de compartiments et de tiroirs particuliers pour les papiers—le tout est retenu d'une magnifique serrure.

Cette vente fournit aux acheteurs l'occasion d'avoir de beaux et bons meubles, des objets d'art utiles et des ornements tels qu'on en offre rarement au public.

Le tout sera exposé deux jours avant la vente. Le public est prié à venir l'examiner. On peut se procurer des catalogues au bureau des encanteurs ou au lieu de la vente.

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats Unis. 15déc

Eaux-de-vie françaises, vins, liqueurs, absynthe, whiskey, genièvre de Hollande, vermouth, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,

JEUDI, 15 décembre, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan au magasin de l'importateur, M. O. H. Norman, encoignure Royale et Douane, ce qui suit —

965 caisses vin de Bordeaux, en qts et pts, cru 1858, St Estèphe Médoc, St Julien, St Emilion, Gruau Laroze, grand vin Léoville.

50 caisses vin de Bordeaux, Cos d'Estournel 1858, et Château Giscours 1854.

175 caisses Château Haut Brion, J E Larrieu [illegible]

150 " Château Lafitte, Ch Margaux, Ch Latour.

150 " vin blanc Sauternes, Jurançon, &c.

24 " Chablis, Dijon, D'Arche, Guiraud, Margaux et Lafitte.

36 caisses vin de Sherry, importé en 1858.

7 dame-jeannes vin de Malaga, importé en 1858.

12 quarts de pipes Sherry Harmony Negossa.

36 caisses absynthe importée, Pernod et autres marques.

36 caisses vermouth, N Prat & Co et autres marques.

25 caisses cerises à l'eau-de-vie.

—AUSSI—

18 futailles eau-de-vie française, Pinet Castillon & Co, Leger Frères, &c, &c.

Curaçao, Marasquino, Liqueurs, Champagne, Madère, Vin de Porto et Sherry, Huile d'olives, Vinaigre, Sucre en poudre et en morceaux, &c, &c.

Conditions—à la vente. 12déc

Contenu d'une résidence particulière à l'encan.

PAR McCERREN & LANDRY.

IL sera vendu à l'encan, sur les lieux, rue Bienville, No 496, mardi, 13 décembre, à 10 heures et demie du matin, le contenu de la dite résidence—comprenant de trè jolis meubles de salon et de chambres à coucher en acajou, tête à tête, chaises, étagère, buffets, portechapeaux, bois de lit, bureaux, armoires, lavabos, &c. &c.

Conditions—Comptant.

Contenu d'une résidence particulière à l'encan.

PAR McCERREN & LANDRY.

IL sera vendu à l'encan, mercredi 14 décembre, à 11 heures du matin, sur les lieux, rue Dryades No 5[illegible]. Le contenu de ladite résidence, comprenant un assortiment général de bois de lits, bureaux, armoires, chaises, &c. &c. 13 déc

Jolie maison haute sur la rue de l'Hôpital.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 17 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 23 pieds 4 pouces de face à la rue de l'Hôpital, entre Johnson et Galvez sur une profondeur irrégulière de 86 à 91 pieds. Ensemble une maison en briques Nos 335 ayant trois chambres au rez-de-chaussée, trois à l'étage supérieur, beaucoup sur la rue et galerie sur la façade, etc, une citerne haute de quatre chambres. Le tout couvert en ardoises. Le lot est à 1 heure d'absence, deux citernes &c, &c.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets portant intérêt à 8 p[illegible] de date et hypothèque, ou le tout comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 13déc

VENTE SANS RESERVE D'un magasin de Quincaillerie rue Baronne No 106.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

LE fond d'un magasin de quincaillerie, poêles, ferblanterie, ouvrages en plaques de fer, outils, clous, &c. Vente sans réserve pour clore la société de Rose & Shuber. Aussi, le bail du magasin, qui [illegible] expirant que dans deux ans et demi, ainsi que les installations dudit magasin. La vente aura lieu mercredi 14 décembre 1864, à 10 heures du matin et continuera jusqu'à ce que le stock entier soit vendu.

On peut se procurer les catalogues en s'adressant au No 106, rue Baronne.

13déc—au 14 S. GUINAULT, encanteur

Propriété rue St-Pierre.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Enc. Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI, 17 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—Un lot de terre mesurant 27 pieds de face à la rue St-Pierre sur 110 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur, ensemble une maison No 314—de 8 pièces, chambres, greniers et offices, deux bâtisses dans la [illegible] contenant trois chambres, le tout à [illegible] par mois.

Voir le plan à la Bourse. Conditions—comptant.

Acte—A. Drayfous, notaire. 12déc

Propriété rue des Remparts.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 17 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre formant l'encoignure sud des rues Remparts et St Philippe, mesurant 44 pieds 5 pouces de face à la rue St Philippe, sur 58 pieds 1 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue des Remparts—Ensemble une maison en briques Nos 138 et [illegible], ayant quatre chambres, cabinet et cave ; cuisine en briques de trois chambres, cour carrelée, hydrant, le tout, &c.

Conditions—comptant. 12 déc

Jolie propriété rue des Français.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau : enc. rue Bienville et Passage de la Bourse

IL sera vendu, samedi 17 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 31 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue des Français, sur 127 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre les rues Moralès et Urquhart. Ensemble une maison No 17[illegible], ayant six pièces et galerie, cuisine, chambres à domestiques, citerne, latrines, &c.

Conditions—comptant. 12 déc

L'ALMANACH DE LA LOUISIANE POUR 1865.

Un joli volume in-8o illustré, de 200 pages.

PRIX : 35 CENTS.

A VENDRE en gros et en détail, CHEZ FRANCIS BOUVAIN, A LA PLUME DE BRONZE. 62, Rue Bourbon.

5déc—mf

Avances en argent.

Des avances libérales en argent seront faites sur de marchandises consignées à mes amis, MM. SPOFFORD, TILESTON & CO, à New York. WILLIAM J. REID, Carondelet No [illegible]

Demande de Couturières.

ON demande plusieurs bonnes COUTURIÈRES. S'adresser chez Mme DEZAUCHE, 18 déc— 96, rue du Camp